Nouvelles fédérales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Suisse magazine = Swiss magazine**

Band (Jahr): **- (2005)**

Heft 195-196

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Nouvelles fédérales

Votations

● La Suisse va ouvrir son marché du travail aux pays de l'Est. Après avoir approuvé l'accord de Schengen/Dublin en juin dernier, le peuple a accepté par près de 56 % des voix d'étendre l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux États membres de l'Union européenne et de renforcer les mesures antidumping. Seuls sept cantons ont dit non (SZ, UR, OW, NW, AI, GL et TI), les champions du oui ayant été les Vaudois (65,5 %). Le Conseil fédéral avait mis en garde durant la campagne contre le risque de voir l'UE remettre en cause la libre circulation avec les Quinze en cas de refus suisse de l'extension. Par ricochet, l'ensemble des accords bilatéraux I et l'accord de Schengen/Dublin sur la coopération en matière de police et d'asile auraient pu être menacés. Entrée en vigueur en 2002 avec les Quinze, la libre circulation est désormais aussi possible avec l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, Malte et Chypre. Elle permet aux Suisses de travailler plus facilement dans l'UE et aux ressortissants communautaires de faire de même dans la Confédération, pour autant qu'ils aient un contrat de travail. Les mesures d'accompagnement ont été renforcées : jusqu'à 150 inspecteurs traqueront la sous-enchère salariale dans les cantons. L'ouverture à l'Est se veut graduelle et contrôlée jusqu'en 2011. Durant cette période, des contingents d'immigration subsisteront, mais augmenteront progressivement.

Affaires étrangères

● Les œuvres suisses d'entraide ont demandé à la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey d'augmenter la contribution suisse au Fonds mondial contre le sida. Les ONG soulignent qu'un tel geste aurait une portée internationale. La Suisse verse actuellement quatre millions de dollars par an.

● Après le Conseil des États, le Conseil national est d'accord pour que les 26 cantons suisses puissent passer plus simplement des accords entre eux ou avec d'autres pays. Par le passé, les cantons devaient soumettre à l'approbation de la Confédération les conventions intercantonales qu'ils entendaient conclure avec l'étranger. La constitution fédérale prévoit désormais qu'il leur suffit d'informer Berne, et les conventions de portée mineure ne seront même plus soumises à l'obligation d'informer. Le Conseil fédéral demandera désormais au département fédéral compétent de présenter lui-même ses objections aux cantons concernés s'il juge une convention anticonstitutionnelle.

Transports

● La Suisse a publié une liste noire des compagnies aériennes interdites sur son territoire, un document accessible sur Internet. Cette décision a fait suite à des entretiens entre Moritz Leuenberger et son homologue français Dominique Perben. Les deux ministres sont d'avis que la publication d'une liste noire recensant les «mauvaises compagnies» va dans le sens d'une meilleure sécurité et de plus de transparence. Une polémique avait éclaté en Suisse après la catastrophe de Charm el-Cheick (Égypte) en janvier 2004, lorsque l'on avait appris que la compagnie égyptienne Flash Airlines était interdite par les autorités helvétiques depuis 2002.

● Berne et Paris seront bientôt plus proches, du moins par le rail. Les ministres des transports Moritz Leuenberger et Dominique Perben ont signé à Paris trois accords visant à améliorer les raccordements ferroviaires suisses avec le réseau TGV français. Il en résultera un gain de temps de 30 à 60 minutes pour se rendre dans les villes françaises.

● La deuxième étape de la réforme des chemins de fer semble avoir du plomb dans l'aile. par 12 voix contre 11, la Commission des transports du National propose au plénum de renvoyer ce projet «très controversé» au Conseil fédéral. La commission a pris sa décision après avoir procédé à de nombreuses auditions et exigé des rapports supplémentaires. La majorité estime que le nouveau système, qui prévoit une répartition des lignes entre un réseau de base à charge de la Confédération et un réseau complémentaire financé par les cantons, doit être revu.

Finances

● Le budget de la Confédération prévoit un déficit de 680 millions de francs pour 2006. Tablant sur une croissance de 1,8 %, le Conseil fédéral a corrigé ses prévisions pessimistes de mars. Il planifie même des excédents de recettes pour les années 2007 à 2009.

● La discrimination fiscale qui frappe les couples mariés devrait être réduite dès 2007. La Commission de l'économie du Conseil des États souhaite augmenter leur déduction générale de 10 000 à 15 000 francs, avant de passer à une réforme générale de l'imposition des familles.

Intérieur

● L'Office fédéral de la statistique (OFS) a conçu une nouvelle méthode de recensement moins onéreuse. Les données seront collectées dans les registres administratifs des habitants plutôt que par le biais d'une enquête par questionnaire auprès de la population.

● Malgré l'existence de thé-

rapies efficaces, le nombre de nouvelles infections du sida reste stable ou augmente légèrement en Suisse. Par un questionnaire adressé aux personnes nouvellement infectées, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) veut sonder les raisons de cette évolution. Dès 1996, l'utilisation à large échelle de traitements antirétroviraux (TAR) combinés très efficaces a abouti à une forte baisse des déclarations des cas de sida en Suisse, écrit l'OFSP dans son dernier bulletin.

● L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a lancé un appel d'offres pour constituer une réserve de vaccin humain contre le virus responsable de la grippe aviaire (H5N1). Pour l'OFSP, il s'agit de pouvoir vacciner 100 000 personnes contre le virus Influenza (H5N1), actuellement en circulation en Asie de l'Est, en cas d'augmentation de la grippe aviaire chez l'être humain. En outre, l'Office vétérinaire fédéral (OVF) a élargi le cercle des pays frappés de restrictions à l'importation. Il est désormais interdit d'importer des oiseaux, des œufs, des plumes ou de la viande d'oiseau provenant de Russie et du Kazakhstan.

Défense, protection de la population, sports

● L'armée viendra beaucoup moins souvent donner un coup de main lors d'événements sportifs et culturels. De nouvelles règles édictées par son chef Christophe Keckeis sont entrées en vigueur. La protection civile et les cantons sont appelés à prendre le relais.

● Deux sous-officiers et deux recrues de l'École des grenadiers d'Isone (TI) ont été renvoyés. Ils avaient fait usage entre eux du salut hitlérien et tenu des propos racistes et à forte connotation d'extrême droite.

Justice et police

● Le projet de passeport biométrique avance. Le Conseil fédéral a mis en consultation les modifications nécessaires de la Loi et de l'ordonnance sur les documents d'identité. Les premiers sésames seront délivrés au plus tôt en septembre 2006.

● Le Conseil fédéral a mis en consultation quatre nouvelles mesures pour renforcer la lutte contre le hooliganisme. Il a opté pour un dispositif de sanctions en cascade à titre préventif. Il s'agit d'interdire aux potentiels fauteurs de troubles d'approcher du lieu de la manifestation sportive et de les restreindre dans leurs déplacements à l'étranger. En cas de non-respect de ces deux injonctions, la personne en cause pourrait être obligée de se présenter régulièrement à un poste de police. Enfin, la garde à vue de vingt-quatre heures est prévue pour les auteurs de violences particulièrement récalcitrants. Pour les Juristes démocrates de Suisse (JDS) et les Verts, ces mesures policières «ont toutes un caractère pénal et ne peuvent être prononcées sur le simple soupçon qu'un acte de violence va être commis».

● Christoph Blocher ne veut pas d'un État fouineur. Sur les ondes des radios suisses romandes et alémaniques, il a désavoué un projet de son administration, qu'il estime trop intrusif dans la vie des citoyens. Selon ce plan de révision de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure, la protection de l'État devait se doter d'un arsenal de méthodes d'enquête, de fichage et de surveillance.

● La Suisse a réhabilité 21 personnes condamnées pour avoir fait passer la frontière à des réfugiés fuyant les persécutions nazies durant la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit de 13 Italiens, 6 Français, un Allemand et un Suisse. À l'unanimité, la Commission de réhabilitation de l'Assemblée fédérale a constaté l'annulation des jugements pénaux prononcés. Durant la première moitié de cette année, la commission, présidée par la conseillère aux États Françoise Saudan (PRD/GE), a procédé à des recherches aux Archives fédérales portant sur plus de 31 000 condamnations pénales prononcées entre 1941 et 1946 par les tribunaux militaires. Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale, le 1er janvier 2004, 53 personnes ont été réhabilitées.

● La Suisse a refoulé un prédicateur islamiste qui se rendait au congrès annuel de la Ligue des musulmans de Suisse (LMS). L'imam Wagdy Ghoneim, 53 ans, a été expulsé peu après son arrivée à l'aéroport de Genève, a expliqué l'Office fédéral de la police (OFP), sans préciser les raisons de ce refoulement. La décision a été prise par le Service d'analyse et de prévention (SAP) qui peut émettre de telles interdictions d'entrée envers des personnes menaçant la sécurité du pays.

BNS

● Quelles que soient les décisions qui seront prises sur l'or et les bénéfices de la Banque nationale suisse ▷

(BNS), l'AVS en profitera. Les partis gouvernementaux ont trouvé un compromis concernant la part de l'or revenant à la Confédération et l'initiative COSA. Les 7 milliards de francs issus de la vente de l'or de la BNS reviendront au fonds de l'AVS, si le peuple rejette l'initiative populaire de la gauche réclamant que tous les bénéfices de la BNS aillent à l'AVS sauf un milliard de francs réservé aux cantons. Les dirigeants de l'UDC, du PS, du PDC et du PRD se sont mis d'accord sur ce point. Le contre-projet direct à l'initiative COSA devrait être abandonné. Ce texte, soutenu jusqu'ici par le Conseil national mais pas par le Conseil des États, prévoit que les bénéfices soient répartis à parts égales entre l'AVS et les cantons. En lieu et place, un contre-projet indirect devrait être présenté devant la Chambre du peuple courant décembre.

Tribunal fédéral

● Les enfants dont les parents sont en procédure de divorce doivent être auditionnés dès leur 6e année accomplie, afin de déterminer qui en obtient la garde. Le Tribunal fédéral (TF) a fixé ainsi une limite d'âge. Selon le Code civil , les enfants doivent être entendus par le juge en personne avant qu'il ne prenne une décision. La loi ne fixe cependant pas de limite d'âge. C'est pourquoi le TF a édicté une ligne directrice, même si la limite n'est pas absolue. Selon les cas, un enfant plus jeune peut également être auditionné, par exemple lorsqu'il est le cadet de plusieurs frères ou sœurs et qu'il est proche de sa 6e année.

Agriculture

● L'agriculture suisse a réduit, en dix ans, ses effets néfastes sur l'environnement. C'est la conclusion d'un rapport publié par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Selon l'OFAG, l'introduction des incitations en échange de prestations écologistes a été un élément clé de la réforme agricole lancée dans les années 90. Le rapport souligne les progrès réalisés en matière de biodiversité, de bien-être des animaux, d'utilisation des engrais et de produits de traitement des plantes. Mais des efforts restent à faire du côté de l'azote, ainsi que du nombre de surfaces en jachères.

● La Suisse et le Bade-Wurtemberg ont enterré la hache de guerre dans la querelle sur l'exploitation de terres allemandes par des paysans suisses. Joseph Deiss a déclaré «accepter» les restrictions posées par le Land allemand à l'achat de terres agricoles. Les autorités de Stuttgart devraient modifier d'ici la fin de l'année leur législation pour éviter que des paysans suisses n'acquièrent des terres à des prix que leurs collègues allemands ne peuvent pas offrir. Le Bade-Wurtemberg sera ainsi autorisé à intervenir dès que les prix offerts par certains acquéreurs atteindront 120 % des valeurs locales, contre 150 % actuellement. Aujourd'hui, plus de 10 % des terrains agricoles sur la zone frontalière sont en mains suisses, et les paysans allemands se sentent menacés dans leur existence.

Henriette Germain-Nicolet

Service de renseignements de *Suisse Magazine*

- Vous êtes de nationalité suisse ou de double nationalité franco-suisse.
- Les règles auxquelles vous êtes soumis en matière de succession, de patrimoine, de banque, de couverture maladie... vous semblent complexes.
- Vous avez entendu que ces règles ont changé - notamment à cause des bilatérales Suisse-UE et du renforcement de la législation suisse.
- Vous avez essayé d'obtenir une réponse de la part de services officiels mais vous n'avez pas obtenu satisfaction.
- Vous avez un projet complexe (transfert de résidence, changement de statut, études en Suisse, travail en Suisse...) et ne savez pas par quel bout le prendre ni à qui vous adresser.

Nous recevons régulièrement ce genre de demandes et avons constitué une documentation et un réseau de professionnels qui nous permettent de vous répondre rapidement sur des questions simples ou de vous orienter vers une étude approfondie pour des questions complexes.

N'hésitez pas à nous interroger, bien entendu en toute confidentialité.

Service de renseignements de *Suisse Magazine* :

FSP SARL
100, rue Édouard Vaillant
92300 Levallois-Perret

Devant l'afflux de demandes, nous vous remercions de préciser si possible un numéro de fax et/ou une adresse e-mail pour faciliter une réponse rapide.